



Communiqué de presse

Berne, le 28 octobre 2026

La Chambre suisse des arts et métiers dit clairement **NON** à l'augmentation illimitée de la TVA

La Chambre suisse des arts et métiers de l'Union suisse des arts et métiers usam rejette l'augmentation illimitée de la TVA destinée à financer la 13e rente AVS. Pour les membres de la Chambre, une chose est claire: ce financement est une fausse solution qui se fait au détriment des PME et de la population. Il franchit de fait une ligne rouge.

Lors de la campagne référendaire, les syndicats avaient promis que la 13e rente AVS pourrait être financée facilement, sans augmentation de la charge fiscale. Aujourd'hui, ils réclament pourtant une hausse illimitée de la TVA, en contradiction flagrante avec leurs promesses. Réunis ce jour à Appenzell, les délégués de la Chambre suisse des arts et métiers ont donc clairement décidé de recommander de voter NON.

En collaboration avec d'autres associations économiques, l'usam s'était engagée au Parlement en faveur d'une augmentation temporaire de la TVA, expressément conçue comme une solution transitoire dans l'attente d'une réforme structurelle globale de l'AVS. Or, c'est une augmentation sans limitation dans le temps qui vient d'être décidée. **«Cela franchit une ligne rouge. Les PME, tout comme la population, devront supporter une partie de cette charge supplémentaire»**, déclare Fabio Regazzi, président de l'usam et conseiller aux États.

Les syndicats entretiennent une fois de plus des attentes irréalistes en laissant entendre qu'une augmentation des impôts permettrait de résoudre les problèmes de financement de l'AVS. Or, la hausse de la TVA de 0,4 point de pourcentage ne permettrait de couvrir qu'environ un tiers des coûts de la 13e rente AVS. **C'est une véritable tactique du salami: dans un premier temps, les syndicats font croire à la population que la 13e rente AVS ne coûtera pratiquement rien. Puis, progressivement, ils réclament des hausses d'impôts et de cotisations. Plutôt que de chercher sans cesse de nouvelles recettes, il est indispensable d'engager une réforme structurelle de l'AVS.** L'allongement de l'espérance de vie et le déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs et celui des retraités exercent une pression toujours plus forte sur le système. Une réforme durable doit tenir compte de ces évolutions et garantir le financement de l'AVS à long terme.

«On ne peut pas assainir l'AVS en créant une nouvelle source de recettes à chaque réforme. Nous devons nous attaquer aux causes du déséquilibre et réexaminer les principes fondamentaux du système», souligne Urs Furrer, directeur de l'usam. Cela implique notamment de renforcer les mesures incitatives visant à encourager la poursuite d'une activité professionnelle au-delà de l'âge de référence. L'usam demande en particulier la suppression des désincitations financières liées à la fiscalité et aux cotisations sociales. L'objectif est d'assurer le financement durable de l'AVS, sans accroître continuellement les charges qui pèsent sur les PME et la population.

Autres recommandations de vote pour les futures votations

OUI à la primauté des conventions collectives de travail sur les salaires minimaux

Les membres de la Chambre suisse des arts et métiers se prononcent clairement en faveur de la primauté des conventions collectives de travail (CCT) déclarées de force obligatoire générale sur les salaires minimaux cantonaux. Les conventions collectives de travail ne se limitent pas à la fixation d'un salaire minimal. Elles offrent un cadre de sécurité et de protection aux employeurs comme aux salariés, particulièrement en période d'incertitude. Elles prévoient notamment des droits et des

prestations allant au-delà des exigences légales, tels que des jours de vacances supplémentaires, un 13e salaire, des dispositions relatives au temps de travail, des majorations pour les heures supplémentaires ainsi que pour le travail de nuit et du dimanche, des primes pour le travail en équipes, des indemnités journalières en cas de maladie, des possibilités de formation continue rémunérée, des mesures de protection contre le licenciement, des prestations de prévoyance professionnelle ou encore divers avantages. Lors de la session d'été, le Parlement a décidé d'accorder la primauté aux salaires minimaux fixés dans les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire générale. Il a ainsi établi une règle claire régissant leur articulation avec les salaires minimaux cantonaux.

NON à l'initiative sur les feux d'artifice

La Chambre suisse des arts et métiers a décidé de recommander de voter NON à l'initiative sur les feux d'artifice. La lutte contre la surréglementation constitue l'une des priorités de l'usam. La multiplication des interdictions et des réglementations inutiles impose des contraintes supplémentaires aux entreprises et les détourne de leur activité principale. L'initiative sur les feux d'artifice va trop loin, puisqu'elle prévoit d'inscrire une interdiction dans la Constitution fédérale. Or, les communes disposent déjà des compétences nécessaires pour prononcer des interdictions lorsque la situation l'exige. Une réglementation supplémentaire à l'échelle nationale n'est donc pas justifiée.

NON à l'initiative pour des impôts équitables

La Chambre suisse des arts et métiers recommande de voter NON à l'initiative pour l'équité fiscale du Centre. En mars 2026, le peuple suisse a approuvé l'imposition individuelle à 54% des voix. Soumettre une nouvelle fois cette question au vote populaire, sur la base d'un autre modèle de calcul, est inutile. Une telle démarche engendrerait des coûts supplémentaires et accroîtrait inutilement la complexité du système fiscal.

OUI au contre-projet à l'initiative «Blackout»

La Suisse a besoin d'un approvisionnement énergétique fiable et abordable, sans exclure aucune technologie. C'est pourquoi l'Union suisse des arts et métiers usam soutient la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires.

OUI à la loi sur le matériel de guerre

Lors de sa séance de février 2026, la Chambre suisse des arts et métiers avait déjà décidé de recommander de voter OUI à la loi sur le matériel de guerre.

OUI aux nouveaux accords de libre-échange

Enfin, la Chambre suisse des arts et métiers a décidé aujourd'hui de recommander de voter OUI aux nouveaux accords de libre-échange avec la Malaisie et les États du Mercosur.

Christian Wasserfallen succède à Gian-Luca Lardi

Christian Wasserfallen, qui prendra la présidence de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) le 1er janvier 2027, succède à Gian-Luca Lardi au Comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam. Ce dernier quittera également le Comité directeur de l'usam lorsqu'il cédera la présidence de la SSE. La Chambre suisse des arts et métiers a élu le conseiller national bernois PLR au Comité directeur à une nette majorité.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.